



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le proviseur

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
principaux du LGT (y compris les classes de
BTS) et de la SEP

Grenoble, le 14 octobre 2021

Objet : Modalités de mise en œuvre du « bulletin d'alerte » adressé aux familles.

Le Proviseur

Madame, Monsieur,

Chaque année, à la fin de la première période de l'année scolaire, un « bulletin d'alerte » est envoyé aux familles pour certains élèves en fonction des résultats scolaires, du travail fourni, de l'absentéisme, et de l'attitude en classe.

Ce bulletin d'alerte est important. Outre le fait d'informer la famille, il doit faire réagir rapidement l'élève concerné. Il pourra être suivi d'un entretien (professeur principal, professeur, CPE, personnels médico-sociaux), à votre initiative ou celle de la famille.

Le bulletin d'alerte est une synthèse effectuée par le professeur principal des observations fournies par les professeurs et les CPE.

La vie scolaire est chargée de l'envoi aux familles.

Modalités pratiques :

1 - Chaque professeur principal recueille, auprès de l'équipe pédagogique, les éléments nécessaires à l'édition d'un bulletin d'alerte et chaque CPE remet au professeur principal un document de suivi de l'absentéisme.

2 - Chaque professeur principal remet au CPE référent la synthèse du bulletin d'alerte avant le 10 novembre 2021

3 - La vie scolaire expédie aux familles les bulletins d'alerte avant le 16 novembre 2021 et effectuera une copie pour le proviseur de référence de la classe.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le proviseur
Gilo FARAONE

Téléphone

04.76.44.90.98

Fax

04.76.44.91.05

Mél.

ce.0381603l@ac-grenoble.fr

Lycée polyvalent

André Argouges

61 rue Léon Jouhaux

38029 GRENOBLE Cedex 2

www.argouges.fr